

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Danielle CHARTON, Stéphanie COLIN, Evelyne WILFART.
Messieurs David ALRIVIE, Christian BONNEMAISON, Thierry BRUGGEMAN, Éric DE AZEVEDO, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN, et Victor SALGUEIRO SENRA.

Absents excusés : Aurélie QUEHEN et Philippe ROBIN

Absents : Véronique DECELLE, Christelle FOUCHÉ et Audrey LONJARET

Secrétaire de séance : Evelyne WILFART

Le compte rendu de la séance du 2025 est adopté à l'unanimité.

Renouvellement de la ligne de trésorerie N° 001 _ 16062025

Monsieur le Maire informe qu'il convient de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant total de 125 000 € auprès de la Caisse d'Épargne dans l'attente du versement des subventions.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée.

DELIBERE à l'unanimité,

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne une ligne de trésorerie pour un montant total de 125 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée : 1 an

Marge sur €str : 1.5 %

Autres : Si taux indexé, index flooré à 0

Calcul des intérêts : Exact / 360

Païement des intérêts : Trimestriel

Commission d'engagement : 300 €

Commission de non utilisation : 0.0500 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Validité de l'offre : validité de 30 jours

A cet effet, Sylvain QUOIRIN, Maire, délégataire est dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 10

**Tarif affouages sur pied parcelle 70
N° 002 _ 16062025**

Monsieur Thierry BRUGGEMAN, 1^{er} adjoint propose de délivrer des affouages sur pied sur la parcelle 70, qui est difficile d'accès pour un tarif de 3 € le stère pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE d'attribuer des affouages sur pied de la parcelle 70 au prix du stère à 3 €.**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires.**

Vote : Pour 10

INFORMATIONS

Manifestations :

- Concert Obsidienne et lancement de la souscription : Grand succès avec 93 entrées
- Marché d'été : mercredi 18 juin 2025
- Samedi 21 juin à 11h Commémoration à la stèle des Fourneaux

Et à partir de 19h30 Fête de la musique à la maison de la culture

CCAS :

Commande groupée de fioul pour plus de 52 000 litres pour une cinquantaine de personnes.

Date des prochains conseils municipaux :

Lundi 7 juillet 2025 à 19 heures

Lundi 15 septembre 2025 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.
Les membres présents ont signé au registre.**

Délibération n° 001 – 16062025 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Délibération n° 002 – 16062025 : Tarif affouages sur pied parcelle 70